

2016-06-088-DR/CPA

\* Transmission électronique via le Tiers de Télétransmission homologué "landespublic" (ALP1)

nomenclature: 1.1.2

## DELIBERATION DU CONSEIL MUNICIPAL

SEANCE DU 30 JUIN 2016

### OBJET : LANCEMENT DU MARCHE DE DENREES ALIMENTAIRES

L'an deux mille seize, le trente juin, à vingt heures. Le Conseil municipal dûment convoqué, s'est réuni en session ordinaire, sous la présidence de Monsieur LESPADÉ, Maire.

#### PRÉSENTS

M. LESPADÉ, Mme NOGARO, M. PERRET, Mme DUFAU, M. DUBERT, Mme DUPRE, M. GONZALES, Mme DESTOUESSE, M. LAURENT, Mme CORRIHONS, Mme MOUNIER, M. SALLABERRY, M. COUTIER, Mme CAMBRONERO, M. GARANS, Mme PICAT, M. DUBUS, Mme SAINT-AUBIN, Mme BISBAU, Mme PERIMONY-BENASSY, M. SAUBIETTE, Mme MONTAUCET, Mme DELAVENNE, M. CLAVERIE

Sortie de M. LESPADÉ aux points n°2016-06-072-DR/FIN, n°2016-06-074-DR/FIN, n°2016-06-076-DR/FIN et n° 2016-06-078-DR/FIN

#### ABSENTS REPRÉSENTÉS

M. LAPEBIE	procuration à	Mme MONTAUCET
Mme BAULON	procuration à	Mme NOGARO
Mme BIRLES	procuration à	M. COUTIER
M. HERVELIN	procuration à	Mme DUFAU
M. LECERF	procuration à	Mme SAINT-AUBIN

#### ABSENTS EXCUSÉS

M. AJA, Mme FAURE

#### ABSENTS

M. ROBLES, M. POULAERT

SECRÉTAIRE DE SEANCE : Mme NOGARO

Nombre de Conseillers en exercice : 33

Nombre de présents : 24

23 (points n°2016-06-072-DR/FIN, n°2016-06-074-DR/FIN, n°2016-06-076-DR/FIN et n°2016-06-078-DR/FIN)

Nombre de pouvoirs: 5

Nombre de votants : 29

28 (points n°2016-06-072-DR/FIN, n°2016-06-074-DR/FIN, n°2016-06-076-DR/FIN et n°2016-06-078-DR/FIN)



## 2016-06-088-DR/CPA - LANCEMENT MARCHÉ DE DENRÉES ALIMENTAIRES

\* Transmission électronique via le Tiers de Télétransmission homologué "landespublic" (ALPI)

Un groupement de commandes pour la passation de contrats de fourniture de denrées alimentaires entre la Ville de TARNOS et le Centre Communal d'Action Sociale a été créé afin de mutualiser les besoins.

Suite à la déclaration sans suite pour défaut de procédure des marchés précédents, il convient de relancer la procédure sous forme d'appel d'offres ouvert.

Ce marché de fourniture de denrées alimentaires est un marché accords-cadre multi-attributaires à bons de commande qui débute à la notification des marchés jusqu'au 31 décembre 2017. Ce marché est renouvelable deux fois une année, sans que cela puisse excéder le 31 décembre 2019.

L'allotissement sera la suivant. Les montants dépenses sont données à titre indicatif.

Désignation	Montant marché annuel CCAS	Montant marché annuel Ville MAIRIE	Montant marché total
CHARCUTERIE DE PORC ET DE VOLAILLE		10 500	<b>10 500</b>
VIANDES ET CHARCUTERIES FRAICHES	11 500	50 000	<b>61 500</b>
VOLAILLE FRAICHES	4 000	29 000	<b>33 000</b>
POISSON FRAIS		17 000	<b>17 000</b>
PRODUITS LAITIERS ET OVOPRODUITS	36 000	51 000	<b>87 000</b>
YAOURT ET FROMAGE ARTISANAL			<b>10 000</b>
EPICERIE + BISCUITS DIETETIQUES + JUS FONDS DE SAUCE+ CAFE	36 000	66 000	<b>102 000</b>
PRODUITS DIETETIQUES			<b>5 600</b>
PAINS FRAIS	7 500	25 500	<b>33 000</b>
BOISSONS	7 500	12 500	<b>20 000</b>
FRUITS ET LEGUMES FRAIS	10 500	50 000	<b>60 500</b>
FRUITS ET LEGUMES FRAIS BIO OU EN RECONVERSION		9 500	<b>9 500</b>
FRUITS ET LEGUMES FRAIS 4 GAMME			<b>23 000</b>
SALADES		3 500	<b>3 500</b>
POMMES ET JUS DE FRUITS		4 000	<b>4 000</b>
SURGELES ENTREES DESSERTS GLACES	43 000	7 000	<b>50 000</b>
SURGELES VIANDES			<b>22 400</b>
SURGELES POISSONS CRUSTACES	9 000	38 000	<b>47 000</b>
SURGELESVOLAILLES			<b>13 700</b>
SURGELES LEGUMES FRUITS		11 500	<b>11 500</b>
	<b>165 000</b>	<b>385 000</b>	<b>624 700</b>



## LE CONSEIL MUNICIPAL

\* Transmission électronique via le Tiers de Télétransmission homologué Landespublic (ALP1)

Entendu son Président,

Vu le Code Général des Collectivités Territoriales, et notamment l'article L.2122-21-1 du code général des collectivités territoriales, qui prévoit que la Délibération du conseil municipal chargeant le maire de souscrire un marché déterminé peut être prise avant l'engagement de la procédure de passation de ce marché.

Vu l'ordonnance 2015-899 du 23 juillet 2015 et le décret 2016-360 du 25 mars 2016, et notamment les articles 25 sur les procédures formalisées, 66 et 67 sur les appels d'offres, 78 et 80 sur les marchés accord-cadre à bon de commandes et 139 sur les modifications de marchés.

### DELIBERE

**AUTORISE** le maire à engager la procédure de passation de marché public, de recourir à la procédure d'appel d'offres ouvert à bons de commande multi-attributaires dans le cadre du marché de fourniture de denrées alimentaires et à la procédure concurrentielle avec négociation en cas de réception d'offres irrégulières ou inacceptables

**AUTORISE** le maire à signer les marchés et les pièces correspondantes, ainsi que les modifications de marchés éventuelles.

**DIT** que les crédits nécessaires sont prévus au budget

**Vote: 27**

Pour: 27

Mme Delavenne et M. Claverie ne prenant pas part au vote

Fait et délibéré les jour, mois et an que dessus  
(suivent les signatures)  
Pour extrait certifié conforme  
Tarnos, le 1<sup>er</sup> juillet 2016  
Le Maire

